

Image not found or type unknown



## TVA achat occasion en Croatie

Par **Groix**, le **23/11/2012** à **15:14**

Bonjour,  
Si le pays remplit tous les critères, la Croatie devrait adhérer à l'Union Européenne le 1er juillet 2013.  
Je souhaite savoir quel régime de TVA s'appliquera à l'achat en Croatie en décembre 2013 d'un voilier d'occasion datant de 2001.  
D'avance merci pour votre avis.  
Bien cordialement.

Par **mguet**, le **29/11/2012** à **14:22**

Bonjour,  
En fermant les yeux comme depuis des années, l'UE a décidé que la Croatie sera membre au 01/07/2013.  
De ce fait, la Directive TVA "2006/112/CE" s'appliquera.  
Bien à vous